

La quatrième CNUCED a pris fin. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont mon prédécesseur, M. MacEachen a l'honneur d'être coprésident en compagnie de M. Perez-Guerrero, représentant du Venezuela, poursuit ses travaux depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale. L'année n'aura pas été facile. ce n'est qu'à grand-peine que la quatrième CNUCED est parvenue à certains résultats et le succès de la Conférence de Paris n'est pas assuré.

Pourtant, nos difficultés et l'absence apparente de réalisations concrètes ne doivent pas nous faire oublier que nous avons déjà accompli des progrès sensibles dans la réalisation d'une entente sur la nature des questions à débattre et l'importance qu'il faut leur accorder. Une bonne préparation, alliée à la sincérité, doit accroître nos chances de succès, à la condition, toutefois, que toutes les parties en cause fassent preuve de la volonté politique requise. Mon plus fervent espoir est que la Conférence de Paris, à ce stade, porte fruit.

La Conférence de Paris poursuit ses travaux parallèlement aux grands organismes internationaux affiliés aux Nations Unies. Ses participants savent qu'ils doivent conserver une perspective globale des problèmes dont ils sont saisis pour que les résultats de la Conférence inspirent confiance aux non-participants et exercent, à plus long terme, une influence sur les mesures prises par les gouvernements.

La conférence s'inscrit dans un processus de négociations continu. Ce processus, qui vise à réduire l'écart entre pays riches et pays pauvres, est un processus complexe et permanent. Les vieux problèmes ne disparaîtront pas de sitôt et l'on s'attend à ce que de nouveaux problèmes surgissent. Mais le Canada est disposé à engager ses efforts et ses ressources dans la poursuite d'un ordre économique international plus équitable.

Droit de la mer

Il y a quelques semaines, la cinquième session de la Conférence sur le droit de la mer a pris fin ici, à New York, sans que l'on aboutisse à une décision autre que celle de tenir une nouvelle session au printemps prochain. Quoique d'importants progrès aient pu être réalisés sur un certain nombre de points, les participants, à d'autres égards, restent profondément divisés, ce qui a engendré chez certains un sentiment d'impatience, voire de désespoir, face à la trame apparemment interminable des négociations.

Le Canada souscrit entièrement à l'objectif de la conférence à savoir l'institution d'un nouveau régime juridique des océans, fondé sur des principes d'équité et de gestion rationnelle. Au nombre des principaux États côtiers, notre pays est très conscient des lacunes de l'ancien régime qui, édifié en grande partie sur la notion de la liberté des mers mise au point il y a trois cents ans, a dégénéré, par la force de la technologie moderne, en une licence illimitée de souiller les côtes et de dévaster les ressources halieutiques des océans. Étant moi-même originaire de Terre-Neuve, province canadienne de l'Atlantique largement tributaire des ressources de la mer, je tiens à ce qu'aucun doute ne subsiste dans cette assemblée sur le sérieux des préoccupations canadiennes en la matière.

L'épuisement critique des ressources halieutiques au large de ses côtes a conduit le Canada à décréter l'extension de sa juridiction en matière de pêche, c'est-à-dire, à en repousser les limites territoriales à deux cents milles de son littoral, cette nouvelle juridiction devant dater du 1^{er} janvier 1977. Cette décision a été prise en vertu d'un régime de conservation et de gestion rationnelles, négocié aux niveaux bilatéral et régional avec les principaux États qui pratiquent la pêche au large des côtes canadiennes. Elle est aussi conforme aux opinions, de plus en plus partagées sur le plan international, que reflètent le texte unique de négociation adopté, l'année dernière, à l'issue de la Conférence et le texte révisé de cette année. D'autres États, y compris nos voisins immédiats, ont d'ailleurs annoncé ou adopté des mesures semblables.

Nous pouvons déjà compter des éléments positifs et certains progrès au niveau de la Conférence. Je dois ajouter, monsieur le Président,* que ceux-ci sont dus, dans une large mesure, aux efforts que vous déployez avec adresse et constance à sa présidence. En dépit des lenteurs dues aux désaccords persistant à propos d'une liste toujours plus courte de questions difficiles, les travaux de la Conférence ont permis de voir se dessiner un consensus international sur divers sujets d'importance, autres que la pêche dont je viens de parler. La notion d'une zone économique exclusive de deux cents milles où chaque État côtier exercerait de grands pouvoirs est maintenant largement acceptée. On reconnaît généralement aussi, la nécessité d'une réglementation spéciale contre la pollution marine dans les régions couvertes de glaces, tel l'Arctique canadien. De plus, les droits des États sur les ressources minérales de leur plateau continental jusqu'à la limite de la marge continentale ont été largement acceptés, encore qu'il subsiste des désaccords sur la définition de la marge et les propositions de partage des recettes tirées des régions situées au-delà

* H. Shirley Amerasinghe (Sri Lanka).